

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 28 juin 2011 de MM. Christian Zaugg et Olivier Baud: «Remise en état des équipements sportifs dans les écoles».

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La motion M-976 a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission, sous la présidence de M^{me} Michèle Roulet, a étudié cette motion lors d'une unique séance qui a eu lieu le 3 octobre 2013.

La rapporteuse remercie M. Arnaud Vanschilt pour ses excellentes notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'état assez préoccupant dans lequel se trouvent de nombreux équipements sportifs installés dans les écoles;
- le caractère obsolète de certains équipements;
- l'absence parfois de sécurité liée à leur vétusté,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un crédit en vue de rénover, d'adapter ou de remplacer les équipements sportifs dans les écoles.

Séance du 3 octobre 2013

Audition de MM. Christian Zaugg et Olivier Baud, motionnaires

En introduction à leur argumentation de leur motion, MM. Christian Zaugg et Olivier Baud attirent l'attention des commissaires sur le fait que le Conseil municipal doit absolument arrêter de diminuer les investissements pour faire face à l'entretien de ses équipements en général, sportifs dans les écoles en particulier dans le cadre de cet objet. De manière très directe ensuite, ils déplorent l'état fort dégradé des équipements sportifs de certaines écoles, en reconnaissant toutefois que la situation varie beaucoup d'une école à l'autre, ce qui amène aussi à se réjouir de ce que certains lieux sont tout à fait en bon état, voire en excellente situation.

Débat en présence des motionnaires

A la demande de précisions d'une commissaire, les auditionnés expliquent que la question de savoir si on est en présence d'un crédit général à allouer au cas par cas pour des petits équipements ou de projets par école qui pourraient aisément être contenus dans le plan financier d'investissement (PFI), ce choix de processus doit faire l'examen du Conseil administratif et non pas déjà déterminé par les auteurs de la motion. Toutefois, il leur semble que le département de la cohésion sociale et de la jeunesse est le plus à même de procéder à la préparation d'un tel crédit car il leur semble que la somme prévisible atteindrait d'ores et déjà un montant très important.

M. Christian Zaugg informe une commissaire confondant ces deux aspects de la distinction entre les jeux à l'extérieur, dans les préaux d'écoles, avec les salles de gymnastique, car la présente motion parle uniquement de ces dernières et des équipements qui s'y trouvent.

Tant les motionnaires que les commissaires regrettent que la Ville de Genève n'entretienne pas mieux son patrimoine.

De plus, la difficulté d'avoir à faire à de nombreux répondants est relevée par les commissaires et les motionnaires.

En effet, déjà à l'intérieur de la Ville de Genève, le département de la cohésion sociale et de la jeunesse en charge du Service des écoles est bien identifié comme le département bénéficiaire de l'entretien des bâtiments qui s'effectue par le département des constructions et de l'aménagement, et c'est dans ce contexte que s'inscrit la présente motion. Le département de la culture et du sport équipe lui aussi les salles de gym des écoles en matière de petit matériel. Mais il ne faut pas occulter le fait que, in fine, le vrai bénéficiaire est le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport qui devrait normalement participer financièrement aux équipements didactiques des enfants. De plus les sociétés sportives équiper elles aussi les lieux avec du matériel en lien avec le sport qu'elles pratiquent.

En outre, il ne faut pas oublier que les enseignant-e-s, devant les manques de petits équipements, mettent souvent la main à la poche pour le bien-être de leurs élèves. L'étude des besoins effectifs – en vue de rénover, d'adapter ou de remplacer les équipements sportifs dans les écoles comme le requiert la présente motion – devrait se pencher sur davantage de transparence du partage des responsabilités et de la prise en charge financière. La lourdeur administrative pour de petites réparations ou des commandes de matériel est également mise en exergue par les enseignant-e-s commissaires de la cohésion sociale et de la jeunesse. Souvent découragé-e-s les enseignant-e-s renoncent à entreprendre ces démarches rebutantes dans leur poids excessif et leur résultat souvent fort maigre quand il n'est pas complètement négatif.

Les motionnaires conviennent qu'il faut effectivement mener un minimum d'enquête. Il y a des directions d'établissement qu'il faut solliciter pour faire un bilan. Mais la question est surtout une question de sécurité. S'il y a un accident, il y aura un-e enseignant-e et une direction responsables. Tout récemment il y a eu un précédent avec un poteau de but qui est tombé. De nombreux lieux sont devenus dangereux pour la pratique du sport. Ce n'est pas aux enseignant-e-s d'assumer cette responsabilité.

Prises de position

Ensemble à gauche, les socialistes et les Verts ont été très sensibles au discours des motionnaires et s'apprêtent à voter rapidement cet objet pour que la situation soit prochainement analysée et que les réparations nécessaires soient effectuées au plus vite pour la sécurité des enfants.

L'Union démocratique du centre rappelle que l'entretien des installations devrait être suivi par le Service des écoles et qu'il appartient donc au département de la cohésion sociale et de la jeunesse de prendre les mesures nécessaires pour faire voter le budget y relatif pour les usures normales. Il faut aussi octroyer un budget unique pour une réfection de remise à niveau des installations au vu du retard accumulé.

Le Mouvement citoyens genevois propose un amendement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rénover, d'adapter ou de remplacer les équipements sportifs en urgence.»

Le Parti libéral-radical acceptera la présente motion en se tenant au texte initial sans l'amender car le temps d'un bilan qui priorise les rénovations, adaptations et remplacements est indispensable.

Vote

L'amendement MCG «... de rénover, d'adapter ou de remplacer les équipements sportifs défectueux dans les écoles en urgence» est refusé par 10 non (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR) contre 2 oui (MCG) et 2 abstentions (UDC).

Le renvoi au Conseil administratif de la motion selon son texte initial «... de lui présenter un crédit en vue de rénover, d'adapter ou de remplacer les équipements sportifs dans les écoles» est accepté par 12 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 2 non (MCG).